

Mag Centre, 6 juillet 2017

Régulation de la vie publique : le Sénat souhaite en durcir les modalités

jeudi, 6 juillet 2017



La moralisation de la vie publique pour le gouvernement ou la régulation de la vie publique selon le vœu du Sénat, loi phare du début du quinquennat Macron, préparé par l'ancien garde des Sceaux François Bayrou, est depuis cette semaine soumise au parlement. C'est au Palais du Luxembourg qu'en est revenue la primeur et, les sénateurs sont bien décidés à y apporter leur touche personnelle.



Philippe Bas, sénateur de la Manche

Avant le débat en séance publique prévu pour débiter le 10 juillet, Philippe Bas (LR de la Manche), rapporteur de la loi et président de la commission des lois à laquelle il est revenu d'examiner au préalable le contenu du texte et de définir la ligne suivie par les amendements proposés par la Haute assemblée a annoncé à la presse que, « Pour l'essentiel, la commission a repris les éléments avancés par le gouvernement en les améliorant. Tous les groupes politiques du Sénat sont prêts à se fédérer pour ce travail ». Puis il a prévenu, « prenons garde, dans la nécessaire recherche de réponses à des abus, de ne pas jeter le discrédit sur l'ensemble des élus locaux et nationaux qui, dans leur écrasante majorité, démontent chaque jour, leur probité, leur honnêteté et leur sens de l'engagement au service des autres. Le rôle du Sénat est aussi de veiller à ce que le gouvernement ne porte pas une atteinte disproportionnée, aux droits et libertés garantis par la Constitution, qu'il s'agisse du respect de la vie privée, de la liberté de candidature à une élection,

du libre exercice de leur activité par les partis politiques, de l'individualisation des peines ou encore de la séparation des pouvoirs ». Aussi la commission a-t-elle modifié l'intitulé du projet de loi. Plus de projet de loi de moralisation de la vie publique mais projet de loi pour la régulation de la vie publique.